

Erik SAINDERICHIN
Avocat au barreau de LA ROCHELLE-ROCHEFORT

Spécialiste en droit pénal

Monsieur le Préfet de la Chte Mme
Direction départementale des territoires
Et de la mer – service économie agricole
2 avenue de Fétilly
17072 LA ROCHELLE CEDEX

DOSSIER ADMINISTRATIF
AFF : GFA / DTM
ES/GT

ROCHEFORT LE 10 Mai 2011

LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur le Préfet,

Mon client, le GFA LA LEVEE à 17450 SAINT LAURENT DE LA PREE, est titulaire d'une MAE signée en mai 2008 et renouvelée en mai 2009.

Concernant l'année 2008, a été réglée la somme de 13.433.83 € et pour 2009, c'est une somme de 18.973.88 € qui a été réglée au lieu de 20.686.38 €.

A ce jour, en 2011, rien n'a été réglé pour 2010 à hauteur de 20.686.38 € et en outre vous noterez que contrairement à votre courrier du 12 Mai 2010, les notifications à l'agence BIO ont bien été faites (cf Pièce jointe).

En conséquence, la présente a pour objet de vous mettre en demeure préalable à la saisine du Tribunal administratif, de régler les dites sommes puisque la circulaire DGFAR/SDEA/C2008-5026 du 26 mai 2008 précise bien que les engagements doivent être effectués au plus tard le 31 décembre de l'année du dépôt de la demande.

De plus, cette rétention de fonds européens est passible d'une sanction devant les juridictions européennes

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes sentiments distingués.

E. SAINDERICHIN

Siège social : 67 Avenue Lafayette 17300 ROCHEFORT ☎ 05.46.99.02.29 - Fax : 05.46.99.61.98

E-Mail : cabavoc@wanadoo.fr

Membre d'une association de gestion agréée - **Le règlement par chèque est accepté.**
Société Civile Professionnelle R.C.S. ROCHEFORT 392 670 824